

Pulsarlube OL4 (Huile de qualité alimentaire)

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- 1) Nom du produit : Pulsarlube OL4 (Huile de qualité alimentaire)
- 2) Utilisation recommandée de la substance chimique et restrictions d'utilisation
 - A. Description du produit : Lubrificateur électrochimique automatique à point unique
 - B. Restrictions d'usage : Non disponible sauf pour l'utilisation prévue du produit
- 3) Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Pulsarlube GmbH

Silostrasse 31b

65929 Frankfurt am Main,

Allemagne

Numéro d'appel d'urgence +49 69 8700766 - 62 / - 63

Numéro de téléphone pour information :

Tél. : +49 69 8700766 - 62 / - 63

Fax : +49 69 8700766-69

sales.eu@pulsarlube.com

2. Identification des dangers

- 1) **Classification de la substance ou du mélange**
Classification (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)
Pas une substance ni un mélange dangereux.

- 2) **Éléments d'étiquetage**
Étiquetage (RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008)
Pas une substance ni un mélange dangereux.

Étiquetage supplémentaire

EUH210 Fiche de données de sécurité disponible sur demande.

3) **Autres dangers**

Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bioaccumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

Informations écologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

Informations toxicologiques: La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

3. Composition/informations sur les composants

2) Mélanges Composants

Nom Chimique	No.-CAS No.-CE No.-Index Numéro d'enregistrement	Classification	Concentration (% w/w)
diphénylamine alkylée	-	Repr. 2; H361 Aquatic Chronic 3; H412	0.25 - 1

Pour l'explication des abréviations voir rubrique 16.

4. Premiers secours

1) Description des premiers secours

En cas d'inhalation	: Amener la victime à l'air libre. Respiration artificielle et/ou oxygène peuvent être nécessaires. Demander conseil à un médecin.
En cas de contact avec la peau	: En cas de contact, rincer immédiatement avec beaucoup d'eau pendant au moins 15 minutes en retirant les vêtements et chaussures contaminés. Laver la peau à fond avec de l'eau et du savon ou utiliser un produit reconnu pour le nettoyage de la peau. Laver les vêtements avant de les remettre. Demander conseil à un médecin.
En cas de contact avec les yeux	: Enlever les lentilles de contact. Rincer immédiatement avec beaucoup d'eau, également sous les paupières. Pendant au moins 15 minutes. Appeler un médecin.
En cas d'ingestion	: Se rincer la bouche à l'eau. NE PAS faire vomir sauf sur instructions d'un médecin ou d'un centre anti-poison. Ne jamais rien faire avaler à une personne inconsciente. Demander conseil à un médecin.

2) Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Risques	: Le secouriste doit se protéger.
---------	-----------------------------------

3) Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement	: Traiter de façon symptomatique.
------------	-----------------------------------

5. Mesures de lutte contre l'incendie

1) Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement proche.
Moyens d'extinction inappropriés	: Pas d'information disponible.

2) Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Dangers spécifiques pendant la lutte contre l'incendie	: Refroidir par pulvérisation d'eau les récipients fermés se trouvant à proximité de la source d'incendie.
Produits de combustion dangereux	: Oxydes de carbone (CO, CO ₂), oxydes de silicium (SiO _x), fumée et vapeurs irritantes comme produits d'une combustion incomplète.

3) Conseils aux pompiers

Information supplémentaire	: Empêcher les eaux d'extinction du feu de contaminer les eaux
----------------------------	----------------------------------------------------------------

de surface ou le réseau d'alimentation souterrain.

6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

1) Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Précautions individuelles : Utiliser un équipement de protection individuelle.
Assurer une ventilation adéquate.
Évacuer le personnel vers des endroits sûrs.
Le matériel peut créer des conditions glissantes.
Marquer la zone contaminée avec des panneaux et en interdire l'accès à toute personne non autorisée.
Seul le personnel qualifié équipé d'un équipement individuel de protection adapté peut intervenir.

2) Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement : Ne pas laisser le produit s'écouler de manière incontrôlée dans l'environnement.

3) Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage : Éviter tout déversement ou fuite supplémentaire, si cela est possible en toute sécurité.
Enlever toute source d'ignition.
Enlever avec un absorbant inerte.
Utiliser des outils ne provoquant pas d'étincelles.
Assurer une ventilation adéquate.
Contacter les autorités locales compétentes.

4) Référence à d'autres rubriques

Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.

7. Manipulation et stockage

1) Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Conseils pour une manipulation sans danger : Pour l'équipement de protection individuel, voir rubrique 8.
Ne pas manger, fumer ou boire dans la zone de travail.
N'utiliser qu'avec une ventilation adéquate.
En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
Éviter le contact avec la peau, les yeux et les vêtements.
Ne pas ingérer.
Tenir à l'écart de la chaleur et des sources d'ignition.
Conserver le conteneur fermé lorsqu'il n'est pas utilisé.
Indications pour la protection contre l'incendie et l'explosion : Aucun(e) à notre connaissance.
Mesures d'hygiène : Enlever et laver les gants, y compris l'intérieur, et les vêtements contaminés avant la réutilisation. Se laver le visage, les mains et toute partie de la peau exposée soigneusement après manipulation.

2) Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Exigences concernant les aires de stockage et les conteneurs : Conserver dans le conteneur d'origine. Refermer soigneusement tout récipient entamé et le stocker verticalement afin d'éviter tout écoulement. Conserver dans un endroit sec, frais et bien ventilé. Conserver dans des conteneurs proprement étiquetés. Pour conserver la qualité du produit, ne pas stocker à la chaleur ni au soleil.

3) Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Utilisation(s) particulière(s) : Donnée non disponible

8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle

1) Paramètres de contrôle

Ne contient pas de substances avec des valeurs limites d'exposition professionnelle.

2) Contrôles de l'exposition

Mesures d'ordre technique

Aucune ventilation particulière requise. Une bonne ventilation générale devrait être suffisante pour contrôler l'exposition du technicien aux contaminants en suspension dans l'air.

Équipement de protection individuelle

Protection des yeux/du visage	: Porter un écran-facial et des vêtements de protection en cas de problèmes lors de la mise en oeuvre.
Protection des mains	
Matériel	: néoprène, nitrile, alcool polyvinylique (PVAL), Viton®.
Remarques	: Lors de la manipulation de produits chimiques, porter en permanence des gants étanches et résistants aux produits chimiques conformes à une norme approuvée, si une évaluation du risque indique que cela est nécessaire.
Protection de la peau et du corps	: Choisir une protection corporelle en relation avec le type, la concentration et les quantités de substances dangereuses, et les spécificités du poste de travail.
Protection respiratoire	: Utiliser une protection respiratoire adéquate sauf en présence d'une ventilation locale par aspiration ou s'il est démontré que l'exposition est dans les limites préconisées par les directives d'exposition. Le choix du respirateur doit être fondé en fonction des niveaux d'expositions prévus ou connus, du danger que représente le produit et des limites d'utilisation sécuritaire du respirateur retenu.
Filtre de type	: filtre contre les vapeurs organiques
Mesures de protection	: Laver les vêtements contaminés avant de les remettre.

9. Propriétés physiques et chimiques

Etat physique	: liquide visqueux
Couleur	: Incolore à jaune pâle.
Odeur	: Légère odeur d'hydrocarbures.
Seuil olfactif	: Donnée non disponible
Point d'écoulement	: -36 °C
Point/intervalle d'ébullition	: Donnée non disponible
Point d'éclair	: 204 °C Méthode: Creuset fermé Cleveland
Point de Feu	: Donnée non disponible
Température d'autoinflammation	: Donnée non disponible
Taux d'évaporation	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, supérieure / Limite d'inflammabilité supérieure	: Donnée non disponible
Limite d'explosivité, inférieure / Limite d'inflammabilité inférieure	: Donnée non disponible
Pression de vapeur	: Donnée non disponible
Densité de vapeur relative	: Donnée non disponible
Densité relative	: Donnée non disponible
Densité	: 0.8737 kg/l (15 °C)
Solubilité(s)	
Hydrosolubilité	: insoluble
Coefficient de partage: n-octanol/eau	: Donnée non disponible
Viscosité	
Viscosité, cinématique	: 225.1 cst (40 °C) 19.7 cst (100 °C)
Inflammabilité	: Faible risque d'incendie. Ce produit doit être chauffé pour qu'une inflammation se produise.
Propriétés explosives	: Ne pas pressuriser, couper, souder, braser, perforer, mauler les contenants ni les exposer à la chaleur ou à une source d'inflammation.

2) Autres informations

Donnée non disponible

10. Stabilité et réactivité
1) Réactivité

Pas de réactions dangereuses connues dans les conditions normales d'utilisation.

2) Stabilité chimique

Stable dans des conditions normales.

3) Possibilité de réactions dangereuses

Réactions dangereuses	: Une polymérisation dangereuse ne se produit pas. Stable dans des conditions normales.
-----------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------

4) Conditions à éviter

Conditions à éviter	: Donnée non disponible
---------------------	-------------------------

5) Matières incompatibles

Matières à éviter	: Réactif avec agents oxydants, les acides et les alcalis.
-------------------	------------------------------------------------------------

6) Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux	: Susceptible de dégager des COx, NOx, SOx, aldéhydes, méthacrylates monomères, fumées et vapeurs irritantes, en présence de chaleur jusqu'à décomposition.
-------------------------------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

11. Informations toxicologiques
1) Informations sur les classes de danger telles que définies dans le règlement (CE) no 1272/2008

Informations sur les voies d'exposition probables	: Contact avec les yeux Ingestion Inhalation Contact avec la peau
---------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------------------

 Toxicité aiguë

Produit:

Toxicité aiguë par voie orale	: Remarques: Donnée non disponible
Toxicité aiguë par inhalation	: Remarques: Donnée non disponible
Toxicité aiguë par voie cutanée	: Remarques: Donnée non disponible

 Corrosion cutanée/irritation cutanée

Produit:

Remarques	: Donnée non disponible
-----------	-------------------------

 Lésions oculaires graves/irritation oculaire

Produit:

Remarques	: Donnée non disponible
-----------	-------------------------

 Sensibilisation respiratoire ou cutanée

- Donnée non disponible

 Mutagénicité sur les cellules germinales

- Donnée non disponible

 Cancérogénicité

- Donnée non disponible

- Toxicité pour la reproduction
- Donnée non disponible
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique
- Donnée non disponible
- Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée
- Donnée non disponible

2) Informations sur les autres dangers

Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Évaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

12. Informations écologiques

1) Toxicité

Produit:

Toxicité pour les poissons	: Remarques: Donnée non disponible
Toxicité pour la daphnie et les autres invertébrés aquatiques	: Remarques: Donnée non disponible
Toxicité pour les algues/plantes aquatiques	: Remarques: Donnée non disponible
Toxicité pour les microorganismes	: Remarques: Donnée non disponible

2) Persistance et dégradabilité

Produit:

Biodégradabilité : Remarques: Donnée non disponible

3) Potentiel de bioaccumulation

Donnée non disponible

4) Mobilité dans le sol

Donnée non disponible

5) Résultats des évaluations PBT et vPvB

Produit:

Évaluation : Cette substance/ce mélange ne contient aucun ingrédient considéré comme persistant, bio-accumulable et toxique (PBT), ou très persistant et très bio-accumulable (vPvB) à des niveaux de 0,1% ou plus.

6) Propriétés perturbant le système endocrinien

Produit:

Évaluation : La substance/Le mélange ne contient pas de composants considérés comme ayant des propriétés perturbatrices du système endocrinien selon l'article 57(f) de REACH ou le règlement délégué de la Commission (UE) 2017/2100 ou le règlement de la Commission (EU) 2018/605 à des niveaux de 0,1 % ou plus.

7) Autres effets néfastes

Donnée non disponible

FDS (Fiche de Données de Sécurité du produit)

13. Considérations relatives à l'élimination

1) Méthodes de traitement des déchets

Produit : Empêcher le produit de pénétrer dans les égouts, les cours d'eau ou le sol.
 Remettre les excédents et les solutions non recyclables à une entreprise d'élimination des déchets agréée.
 Les déchets doivent être classés et étiquetés avant leur recyclage ou leur élimination.
 Envoyer à une entreprise autorisée à gérer les déchets.
 Éliminer les résidus du produit conformément aux instructions de la personne responsable de l'élimination des déchets.

14. Informations relatives au transport

1) Numéro ONU ou numéro d'identification

IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
 IATA : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

2) Désignation officielle de transport de l'ONU

IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
 IATA : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

3) Classe(s) de danger pour le transport

IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
 IATA : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

4) Groupe d'emballage

IMDG : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
 IATA (Cargo) : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse
 IATA (Passager) : Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

5) Dangers pour l'environnement

Non réglementé comme étant une marchandise dangereuse

6) Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Non applicable

7) Transport maritime en vrac conformément aux instruments de l'OMI

Remarques : ADR: Non réglementé.
 ADN: Non réglementé.
 RID: Non réglementé.

15. Informations relatives à la réglementation

1) Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

REACH - Listes des substances extrêmement préoccupantes candidates en vue d'une autorisation (Article 59) : Non applicable
 Règlement (CE) N° 1005/2009 relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone : Non applicable
 Règlement (UE) 2019/1021 concernant les polluants organiques persistants (refonte) : Non applicable
 REACH - Liste des substances : Non applicable

soumises à autorisation (Annexe XIV)

Classe de contamination de l'eau (Allemagne) : WGK 1 pollue faiblement l'eau

Les composants de ce produit figurent dans les inventaires suivants:

DSL : Listé ou en conformité avec l'inventaire
 TSCA : Toutes les substances chimiques de ce produit sont soit listées dans l'inventaire TSCA soit en sont exemptées en conformité avec l'inventaire TSCA.
 IECSC : Listé ou en conformité avec l'inventaire

2) Évaluation de la sécurité chimique

Aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été réalisée pour ce mélange.

16. Autres informations
Texte complet pour phrase H

H361 : Susceptible de nuire à la fertilité ou au fœtus.
 H412 : Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

Texte complet pour autres abréviations

Aquatic Chronic Repr. : Danger à long terme (chronique) pour le milieu aquatique
 : Toxicité pour la reproduction

ADN Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures;
 ADR Accord relatif au transport international des marchandises dangereuses par la route;
 AIIC Inventaire australien des produits chimiques industriels;
 ASTM Société américaine pour les essais de matériaux;
 bw Poids corporel;
 CLP Règlement relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances; règlement (CE) n° 1272/2008;
 CMR Cancérogène, mutagène ou toxique pour la reproduction;
 DIN Norme de l'Institut allemand de normalisation;
 DSL Liste nationale des substances (Canada);
 ECHA Agence européenne des produits chimiques;
 EC-Number Numéro de Communauté européenne;
 ECx Concentration associée à x % de réponse;
 ELx Taux de charge associée à x % de réponse;
 EmS Horaire d'urgence;
 ENCS Substances chimiques existantes et substances nouvelles (Japon);
 ErCx Concentration associée à une réponse de taux de croissance de x %;
 GHS Système général harmonisé;
 GLP Bonnes pratiques de laboratoire;
 IARC Centre international de recherche sur le cancer;
 IATA Association du transport aérien international;
 IBC Code international pour la construction et l'équipement des navires transportant des produits chimiques dangereux en vrac;
 IC50 Concentration inhibitrice demi maximale;
 ICAO Organisation de l'aviation civile internationale;
 IECSC Inventaire des substances chimiques existantes en Chine;
 IMDG Marchandises dangereuses pour le transport maritime international;
 IMO Organisation maritime internationale;
 ISHL Sécurité industrielle et le droit de la santé (Japon);
 ISO Organisation internationale de normalisation;
 KECI Inventaire des produits chimiques coréens existants;
 LC50 Concentration létale pour 50 % d'une population test;
 LD50 Dose létale pour 50 % d'une population test (dose létale moyenne);
 MARPOL Convention internationale pour la prévention de la pollution par les navires;
 n.o.s. Non spécifié;

NO(A)EC	Effet de concentration non observe (néгатif);
NO(A)EL	Effet non observé (nocif);
NOELR	Taux de charge sans effet observé;
NZIoC	Inventaire des produits chimiques en Nouvelle-Zélande;
OECD	Organisation pour la coopération économique et le développement;
OPPTS	Bureau de la sécurité chimique et prévention de la pollution;
PBT	Persistant, bio-accumulable et toxique;
PICCS	Inventaire des produits et substances chimiques aux Philippines;
(Q)SAR	Relations structure-activité (quantitative);
REACH	Règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation, l'autorisation et la restriction des produits chimiques;
RID	Règlement concernant le transport international des marchandises dangereuses par chemin de fer;
SADT	Température de décomposition auto-accélérée;
SDS	Fiche de Données de Sécurité;
SVHC	substance extrêmement préoccupante;
TCSI	Inventaire des substances chimiques à Taiwan;
TECI	Répertoire des produits chimiques existants en Thaïlande;
TRGS	Règle technique pour les substances dangereuses;
TSCA	Loi sur le contrôle des substances toxiques (États-Unis);
UN	Les Nations Unies;
vPvB	Très persistant et très bioaccumulable;

2) La première date de création : 01.06.2020

3) Le nombre et la date de révision finale : Nombre de révisions 01

La date de révision finale : 01.09.2023

Informations supplémentaires

Pulsarlube a préparé des fiches techniques soumises à des droits d'auteur pour la sécurité des produits afin de fournir des informations sur ses différents systèmes de graissage automatiques. Comme indiqué ci-dessus, le lubrificateur de graisse automatique Pulsarlube est un produit fabriqué qui n'entraîne aucune exposition à quelque produit chimique dangereux que ce soit dans des conditions d'utilisation normales. Les informations et les recommandations contenues dans le présent document sont formulées de bonne foi, à titre d'information seulement, et elles sont jugées exactes à la date de préparation. Cependant, Pulsarlube, Inc. NE RECONNAÎT AUCUNE GARANTIE, EXPLICITE OU IMPLICITE, CONCERNANT CES INFORMATIONS ET DÉCLINE TOUTE RESPONSABILITÉ QUANT À TOUTE RÉFÉRENCE.